



## Possession d'etat

-----  
Par Seb24

Bonjour, on n'a lancé une procédure de contestation de paternité contre moi. Mon fils avait 9ans quand la procédure a été engagé je les reconnu quelques mois après sa naissance et je m'en occupe depuis. Son géniteur l'a vu pour la dernière fois en 2015 procédure engagé en 2022. Il ne s'en rappelle pas du tout. Nos avocats respectifs et l'administrateur AD hoc on échangé leur conclusion ou il apparaît clairement la possession d'etat conforme. L'avocate du géniteur explique que la fin de non recevoir n'est pas valide. Le proc nous suit et validé la possession en refusant de faire le test adn. Mais le juge nous explique sur une ordonnance exécutoire que le test adn doit être fait ce qui ne pose pas de souci on n'a jamais menti sur le résultat. Mais il refuse de reconnaître la possession d'etat vu que notre avocate n'a pas fait clairement une fin de non recevoir. Je voulais savoir les recours vu que la décision pour le moment n'est pas définitive vu que c'est toujours le même juge a moin que je me trompe est ce qu'on peut le faire maintenant? Est ce qu'il y'a un recours autrement et est ce que le test adn change quelque chose si en appel la possession d'etat et validé? J'ai un peu de mal avec tout sa désolé si j'ai fait des erreurs j'essaye de faire court